

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mars 2024

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 23

Absents : 5

Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

Objet : FINANCES – BP 2024 – Budget supplémentaire n°1

M. Lavie, adjoint aux finances, rapporte que dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2023, au travers d'un budget supplémentaire.

La commission Finances du 6 mars 2024 a émis un avis favorable.

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

Il s'agit, à partir de l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2023 constaté à la clôture du Compte Financier Unique du budget principal d'affecter le résultat comme vu précédemment et ajuster des crédits.

Il est proposé :

- d'inscrire en fonctionnement un montant de dépenses supplémentaires de :
 - ✓ 211 013,24 € au chapitre 011, charges à caractère général
 - ✓ 3000 € à l'article 657362 pour la participation au CCAS
 - ✓ 48 042 € en opération d'ordres pour les amortissements

- d'affecter la somme de 1 052 244,56 € à la section de fonctionnement au compte 002, et le virement à la section d'investissement compte 023 de 751 071,66 €
- en investissement :
 - ✓ de réduire le recours à l'emprunt prévu au BP 2022 (-1 479 248,35 € au chapitre 16),
 - ✓ 48 042 € en opération d'ordres en recettes pour les amortissements.

Synthèse du budget total (BP + BS) 2024 :

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	BP	BP +BS	BP	BP + BS
Dépenses	2 564 308 €	3 846 363,24 €	3 044 660,82 €	3 044 660,82 €
Recettes	2 564 308 €	3 846 363,24 €	3 044 660,82 €	3 044 660,82 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget supplémentaire n°1 au BP 2024
- Les membres du Conseil signent le budget supplémentaire n°1 au BP 2024 (annexé à la présente délibération).
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le